



Die Geschichte des SPV aus der Sicht ihrer Pioniere L'histoire de l'ASC selon les ex-dirigeants et responsables

Fernand Lietti, année 1923

Ferd. Lietti SA, Sion



Racontez-nous quelques mots sur votre carrière professionnelle

Mon père, Ferdinand, a créé la Maison en 1926. Il fabriquait des articles en ciment avec une petite presse hydraulique, des carreaux de 20 x 20 cm, une pièce à la fois. La face visible était en ciment de couleurs diverses (à Sion, il existe encore des sols avec ce genre de carreaux d'époque).

Gamin, j'ai vu cela et j'ai été très intéressé par cette fabrication de carreaux.

La pose sur chantier était dans son programme commercial, avec un poseur pas encore appelé carreleur, mais spécialisé quand même.

J'ai commencé dans l'entreprise en 1946, à 23 ans, et j'ai développé entre autres, le carrelage. Nous avons formé des apprentis dès les années 1948-1949.

Nous avons jusqu'à 40 carreleurs. Il n'y avait pas (ou peu) de carreleurs en Valais. Avant 1950, les carreleurs vaudois ou genevois venaient travailler en Valais, ensuite ce sont les italiens, les espagnols et les portugais qui y ont pris leur place. Notre entreprise a toujours été, entre autres, marchande de carrelages, tout comme les marchands de Suisse Romande organisés en Association Coopérative.

Comment s'est développé votre engagement pour l'Association Suisse ?

C'est ma fonction de Président des Marchands Romands, jusqu'à sa dissolution, qui m'a conduit au Comité Suisse de Carrelages. Comité que j'ai quitté en 1992, mon fils P.-A. Lietti m'y a remplacé. Ce qu'il faut dans un comité : Un excellent président, un excellent secrétaire, 2 ou 3 membres qui connaissent le sujet et qui ont la volonté et le temps de faire un grand surplus de travail. Nous considérons ce travail supplémentaire comme un loisir, pour le développement de la branche, et cela est passionnant.

Quelles étaient les organisations en ce temps-là ?

A l'époque, les organisations étaient :

- les Marchands Suisses de Carrelages, UCSCC (Union de Coopérative Suisse de Commerces de Carrelages), dont Monsieur le Docteur Hess était le président
- une Convention Internationale du Carrelage (CIdR) qui réglait les prix du marché avec les allemands, les autrichiens, les suisses, les français, etc..., fabricants de carreaux. Pour représenter la Suisse Romande, Monsieur Rey Marcel (VD) et moi (VS) étions au comité central à Zürich. A ce moment-là, il ne s'agissait que de commerces, mais tous étaient motivés par le "rendu posé".



- ces accords et coopératives régionales ont cédé leur fortune à Dagmersellen lors de sa création, et procédé à la dissolution des coopératives.

Comment vous êtes-vous engagé dans la formation ?

En Valais, la formation professionnelle était déjà entre les mains de l'Etat, qui en assumait les charges et obligations.

J'ai insisté auprès de l'Etat du Valais car les carreleurs qui réussissaient le diplôme fédéral suivaient les cours avec des maçons, les experts étaient maçons. Au début, il n'y avait que 2 apprentis dans le Canton. Mais plus tard, quand le nombre a augmenté, il a fallu changer et trouver une formation spécialisée.

J'ai été adjoint aux experts maçons pour la branche carrelages. Puis on m'a chargé de ce cours, seul, en 1952. J'ai dû tout organiser et donner ces cours. Le samedi, de 08h00 à 17h00, cours de Dessin, Connaissance et Fabrication des carreaux, de la terre cuite, du ciment, etc... à mon initiative.

Je n'étais pas carreleur, mais je fonctionnais comme chef-expert aux examens, et expert de la maîtrise après avoir participé à la création du programme. Je me suis continuellement occupé de contacter les maîtres carreleurs à l'Ecole Professionnelle.

La 1ère session a été composée de 7 apprentis carreleurs, puis une fois les programmes créés, l'école a engagé un moniteur.

Mais d'autres rôles m'attendaient :

Petite maîtrise, cours pratiques. J'ai contribué au développement l'enseignement et la formation des carreleurs en Valais !

Puis, le Dr Hess, Président des Marchands suisses, m'a sollicité pour les premières sessions de Maîtrise Fédérale Carreleur à Sursee.

Dans l'immeuble des maçons, nous avons préparé la matière et la fonction d'expert, nous les marchands de carrelages qui avons pour nom Peter Sponagel, Kurt Ammann, Ernst Ganz, Italo Bazzi, Fernand Lietti et bien d'autres encore.

Quelles étaient vos liens avec la Suisse Allemande ?

L'USCC (Union Suisse des Commerces de Carrelages) a été créée à Dagmersellen. Nous y avons assisté en tant que membres du comité, mais ce sont Messieurs Sponagel, Ammann, Ganz, Bazzi entre autres qui l'ont créée, des marchands qui étaient aussi poseurs.

L'UCSCC, dont le siège est à Zürich, regroupe les coopératives diverses de Suisse pour la Romandie

- groupe Vaud-Valais-Genève
- groupe Fribourg-Neuchâtel

Leurs membres sont des marchands - poseurs de carrelages qui vendent des carreaux et s'occupent de la formation des apprentis en coopérant avec les Cantons. Ces derniers gèrent seuls la Formation Professionnelle, par leur département de l'Instruction Publique, en assumant tous les frais, engagent les moniteurs, nomment les experts, etc...

C'est l'UCSCC qui crée Dagmersellen, après avoir été à Sursee et à l'Ecole des Entrepreneurs.

A sa dissolution, l'UCSCC a cédé sa fortune à Dagmersellen. Les membres marchands étaient les promoteurs de Dagmersellen, car les plus grands étaient également poseurs.

La Romandie n'a pas pu se joindre totalement à cette association, car l'instruction y est à la charge des Cantons. C'est pourquoi, pour promouvoir le carrelage, la Romandie a créé la FeRC (Fédération Romande du Carrelage), soit l'union des marchands et des associations cantonales de poseurs.

C'était toujours les marchands qui aidaient les poseurs. Dr Hess, Président des marchands suisses de carrelages, et ses adjoints ont créé Dagmersellen.



Auparavant, le centre de formation était à Sursee. En Romandie, nous étions déjà organisés par les écoles cantonales.

Dagmersellen a été une belle et magnifique aventure, mais pas applicable en Suisse Romande.

Chez nous, c'est très différent : chaque canton a sa formation, mise en place par l'état. C'est l'état qui commande cette formation professionnelle dans le cadre de l'Instruction Publique.

Comment vous souvenez-vous des carreleurs dans le passé ?

Les carreleurs étaient les artistes du bâtiment, ils venaient travailler avec la cravate ! Ils mettaient leur veste du jour sur une planche suspendue, pour revêtir leur salopette de travail.

Les carreleurs étaient moins nombreux en Valais que dans le canton de Vaud, et c'est pour eux que le style de «carreleur gentleman» a été utilisé dans les années 1948, 1949, 1950 ...

Ils étaient les artistes du bâtiment, ils mettaient la dernière touche dans les appartements, arrangeaient les couleurs, c'était leur création. Nous avions aussi les mosaïstes, et pour cela il fallait être bon carreleur !

C'était le métier noble du bâtiment.

L'amélioration des choix, de la qualité technique et des variétés, a vu la profession de carreleur se développer d'une manière remarquable.

Pierre-Alain Lietti, année 1959



Comment êtes-vous entré dans l'entreprise ?

J'ai commencé dans l'entreprise en 1985, la reprise de la Direction s'est faite petit à petit. Mon père et moi sommes toujours en collaboration.

Fernand Lietti : "C'est lui le patron, mais nous prenons le café ensemble. Je ne lui donne pas des conseils, c'est plutôt ma routine. Nous discutons des choses, échangeons des idées."

Quelles étaient vos fonctions dans l'association ?

Je suis resté au comité suisse de 1992 à 2006.

En 2005, l'ASCC et l'ASMC ont fusionné au niveau Suisse. J'ai encore fonctionné au comité central pendant une année, puis j'ai pris de nouvelles fonctions au sein de la FeRC (Fédération Romande du Carrelage) qui s'est créée à ce moment. J'y suis toujours.



Quelle était la structure de l'association à votre époque ?

Au comité de l'ASCC, il y avait alors un représentant par grande maison : un représentant de la Commerciale, un de Sabag, un de Gétaz Romang (Monsieur Maillard), et puis des représentants de petites entreprises.

Nous étions au moins 2 membres de la Suisse Romande, Monsieur Maillard et moi-même.

Quand j'ai commencé, nous étions 3 romands (avec aussi Monsieur Giroud de Sabag), et 5 représentants de commerces suisses allemands.

Dans les nouvelles structures de l'ASCC, j'avais la responsabilité du dicastère de la technique du carrelage, de part ma formation d'architecte.

A noter que l'association romande existait avant celle de la suisse allemande, nous avons trouvé des archives des années 1940.

Nous avons 2 associations séparées, celle des poseurs et celle des marchands, avec un comité central qui faisait le pivot entre les deux. A un moment donné, nous avons décidé de fusionner ces deux associations.

En Suisse Romande, les entreprises de pose de carrelage sont regroupées en associations cantonales. Elles négocient, par exemple, les CCT et la formation professionnelle de base directement avec les cantons respectifs. Cette structure ne permet pas d'intégrer les commerces à ces associations. C'est pourquoi, nous avons créé la Fédération Romande du carrelage, qui regroupe les commerces, d'une part et d'autre part les associations cantonales des carreleurs.

Quelle est la situation de la branche en Suisse Romande ?

L'Association Valaisanne des Entreprises de Carrelages est composée de 60 membres. Elle est la plus grosse organisation cantonale. La FeRC regroupe plus de 150 entreprises de pose. Ce sont, pour la plupart de petites structures, seuls quelques entreprises comptent plus de 40 employés, particulièrement dans les cantons de Fribourg et Genève.

Vous avez un fort engagement pour la qualité !

Mais oui. Le carrelage ne peut être mis en valeur s'il est mal posé. C'est pourquoi, nous sommes une des rares associations dans le bâtiment, à regrouper aussi bien des commerces que des entrepreneurs. Aujourd'hui, le métier de carreleur n'a plus forcément la cote auprès des jeunes. C'est bien dommage car il est un métier d'artiste ! Contrairement aux autres métiers du bâtiment, tout ce que fait le carreleur reste visible.

Et aussi pour la formation...

En tant que membre du comité, je suis toujours en contact avec les centres de formation (il y en a 4 en Suisse romande). En collaboration avec l'ASCC, nous venons d'aboutir avec la mise en place de la nouvelle formation de base.

Aujourd'hui, nous avons une commission qui gère les instructeurs, une autre pour les examens de fin d'année.

La formation de base est très différente en Suisse allemande qu'en Romandie. En effet, Dagmersellen est le centre de formation pour le Tessin et les cantons alémaniques. En Romandie, la formation est totalement gérée, aussi bien financièrement que techniquement, par les cantons. Les associations donnent les directives nécessaires et les centres d'apprentissage gèrent toute la structure, y compris les salaires de maîtres d'apprentissage qui sont des employés d'état.